

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
CANTON DU TARAVO ORNANO

**Liberté – Egalité – Fraternité**

**MAIRIE DE COTI-CHIAVARI**

(Code postal 20138)

**Délibération n°11.2021**

**LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI**

**SEANCE DU DOUZE AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN**

Le lundi 12 avril 2021 à 14 heures

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

Afférents au Conseil

Municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Qui ont donné pouvoir : 0

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, le 1er Adjoint.

**Présents :** Jean Paul ANTONA, Céline BATESTI POGGI, François-Joseph FOTI, Olivier FRANCESCHI, René MAILLET, Dominique PELLETIER, Alexandre PERETTI, Félix PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI.

Date de la convocation

02/04/2021

Date d'affichage

14/04/21

**Absents :** Henri ANTONA, Jacques ETTORI PERETTI, Lucien LACOMBE, Julien PERETTI

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

Le quorum est atteint :

oui

non

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Publication ou notification  
le

Secrétaire(s) de séance : Olivier FRANCESCHI

**Objet de la délibération : Demande de subvention pour la construction d'un point d'accueil à l'Orangerie (plan de financement) MODIFIEE**

Le président de séance explique aux membres présents qu'il est nécessaire de proposer un lieu d'accueil aux personnes qui travaillent sur le chantier d'insertion de l'orangerie, afin de leur permettre de se changer dans un endroit à l'abri, d'entreposer leurs outils et de bénéficier d'un lieu d'aisance.

A ce titre, un permis de construire va être déposé, pour reconstruire un bâtiment à l'endroit du chalet existant, qui devra être démantelé, avec désamiantage de la toiture.

L'estimation de l'opération totale (démantèlement, désamiantage, reconstruction avec toilettes sèches) s'élève à 56 200.00 € H.T. (61 820.00 € TTC).

Afin de financer ce projet, le président de séance propose de déposer une demande de financement, ; notamment dans le cadre du Programme de développement rural de la Corse (PDRC) mettant en œuvre le Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER) 2014-2020, par la Commission européenne.

**D11/2021**

Le plan pourrait être le suivant :

- PDRC (64%) :	35 968.00 €
- CDC (16%) :	8 992.00 €
- Part communale (20%) :	11 240.00 €
- TOTAL H.T.	56 200.00€
- Tva (10%)	5 620.00 €
- TOTAL TTC	61 820.00€

Le Conseil, ouï Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par 11 voix pour 00 voix contre et 00 abstention,

- APPROUVE le plan de financement
- DIT que cette délibération annule et remplace la délibération N°64/2020 du 27/11/2020
- DONNE délégation à l'exécutif pour signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre, les membres présents.

